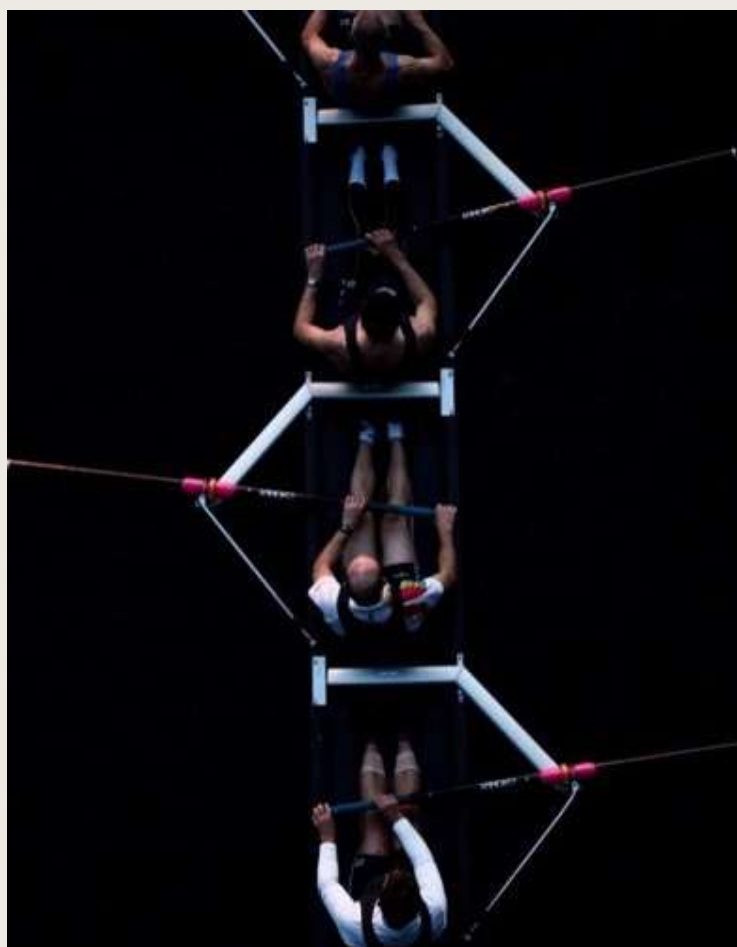


Tailor

ASSET MANAGEMENT

— GROUPE DLPK —



CODE DE TRANSPARENCE POUR LES FONDS – GAMME OBLIGATAIRE

DATE DE PUBLICATION : 06/03/2025

Présentation du Code de transparence ISR

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public et gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent. Deux éléments motivent la promotion de ce code :

- Améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes
- Contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

L'**Association Française de la Gestion financière (AFG)** représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

Le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion des fonds de la gamme obligataire. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet <https://www.tailor-am.com/ESG>

Conformité avec le Code de transparence ISR

Ce Code de Transparence ISR AFG-FIR/EUROSIF a pour vocation de fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les principes et processus guidant notre gestion ISR/ESG.

Tailor Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Les fonds de la gamme obligataire respecte l'ensemble des recommandations de ce Code de Transparence.

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence.....	5
2. Données générales sur la société de gestion	8
2.1. Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code	8
2.2. Historique et principes de la démarche générale d'investisseur responsable de la société de gestion.....	8
2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable	9
2.4. Appréciation des risques/opportunités ESG par la société de gestion	9
2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion.....	10
2.6. Analystes ISR et nombre de gérants ISR	12
2.7. Initiatives ISR mises en œuvre par Tailor Asset Management	13
2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion	13
2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion	14
3. Données générales sur les fonds.....	14
3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG des fonds	14
3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds	15
3.2.1. Moyens internes	15
3.2.2. Moyens externes	15
3.3. Critères ESG pris en compte par les fonds.....	16
3.3.1. Exclusion sectorielle, réglementaire et normative	16
3.3.2. Notation ESG	18
3.3.3. Controverses	19
3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par les fonds	20
3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des entreprises (construction, échelle d'évaluation, etc...)	20
3.6. Fréquence de revue de l'évaluation ESG des émetteurs & gestion des controverses	21
4. Processus de gestion	22
4.1. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille	22
4.2. Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille.....	23
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG	23

4.4.	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les 12 derniers mois ?	23
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	23
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?	24
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	24
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	24
5.	Contrôles	24
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externe mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?	24
6.	Mesure d'impact et reporting ESG	24
6.1.	Evaluation de la qualité ESG du/des fonds	24
6.2.	Indicateurs d'impact ESG et Objectifs de Développement Durable (ODD) utilisés par le/les fonds	25
6.3.	Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR de l'OPCVM	25
6.4.	Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement	25

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du Fonds	TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE
Encours au 31/12/2024	408'317'427 EUR
Stratégie dominante et complémentaire	☐ Best in class* ☒ Best in universe** ☐ Best effort*** ☒ Exclusion ☐ Thématiques ISR ☒ Engagement
Classe d'actifs principale	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☒ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Fonds à formule
Exclusions appliquées par le fonds	☐ Alcool ☒ Armement**** ☒ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Pacte mondial ☒ Tabac ☒ Autres politiques sectorielles : pornographie
Labels	☐ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres (précisez)
Liens vers les documents relatifs au fonds	DIC : https://funds.tailor-am.com/fr/gamme-des-fonds Prospectus : https://funds.tailor-am.com/fr/fonds/tailor-credit-rendement-cible/shares/FR0010952432-C Rapport de gestion : https://funds.tailor-am.com/fr/fonds/tailor-credit-rendement-cible/shares/FR0010952432-C Reporting financier et extra-financier : https://www.tailor-am.com/pdf/Article-29-LEC_Rapport-au-31-12-2023.pdf Présentations diverses : NA

CODE DE TRANSPARENCE – TAILOR AM – GAMME OBLIGATAIRE

Nom du Fonds	TAILOR CREDIT 2028
Encours au 31/12/2024	82'974'282 EUR
Stratégie dominante et complémentaire	☐ Best in class* ☒ Best in universe** ☐ Best effort*** ☒ Exclusion ☐ Thématiques ISR ☐ Engagement
Classe d'actifs principale	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☒ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Fonds à formule
Exclusions appliquées par le fonds	☐ Alcool ☒ Armement**** ☒ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Pacte mondial ☒ Tabac ☒ Autres politiques sectorielles : pornographie
Labels	☐ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres (précisez)
Liens vers les documents relatifs au fonds	DIC : https://funds.tailor-am.com/fr/gamme-des-fonds Prospectus : https://funds.tailor-am.com/fr/fonds/tailor-credit-2028/shares/FR001400BVX5-C Rapport de gestion : https://funds.tailor-am.com/fr/fonds/tailor-credit-2028/shares/FR001400BVX5-C Reporting financier et extra-financier : https://www.tailor-am.com/pdf/Article-29-LEC_Rapport-au-31-12-2023.pdf Présentations diverses : NA

CODE DE TRANSPARENCE – TAILOR AM – GAMME OBLIGATAIRE

Nom du Fonds	TAILOR CREDIT SHORT DURATION
Encours au 31/12/2024	73'443'873 EUR
Stratégie dominante et complémentaire	☐ Best in class* ☒ Best in universe** ☐ Best effort*** ☒ Exclusion ☐ Thématiques ISR ☐ Engagement
Classe d'actifs principale	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☒ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Fonds à formule
Exclusions appliquées par le fonds	☐ Alcool ☒ Armement**** ☒ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Pacte mondial ☒ Tabac ☒ Autres politiques sectorielles : pornographie
Labels	☐ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres (précisez)
Liens vers les documents relatifs au fonds	DIC : https://funds.tailor-am.com/fr/gamme-des-fonds Prospectus : https://funds.tailor-am.com/fr/fonds/tailor-credit-short-duration/shares/FR0011322767-C Rapport de gestion : https://funds.tailor-am.com/fr/fonds/tailor-credit-short-duration/shares/FR0011322767-C Reporting financier et extra-financier : https://www.tailor-am.com/pdf/Article-29-LEC_Rapport-au-31-12-2023.pdf Présentations diverses : NA

* sélection des entreprises les plus avancées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier de référence

*** sélection des entreprises les plus avancées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, assumant des biais sectoriels*

**** sélection des entreprises qui démontrent une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leur performance ESG dans le temps*

*****Armes controversées et non conventionnelles*

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

Tailor Asset Management (Tailor AM), filiale du groupe DLPK, est une société de gestion agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (Agrément n° G.P.90031, Intermédiaire en Assurance immatriculé sous le n° ORIAS 11 061 785, membre de l'Association Française de la Gestion Financière AFG).

Les bureaux sont localisés au 23, rue Royale - 75008 Paris

Tel : +33 (0)1 58 18 38 10

Site internet : www.tailor-am.com

2.2. Historique et principes de la démarche générale d'investisseur responsable de la société de gestion

La satisfaction des clients est au cœur de notre philosophie. Nous attachons une importance particulière aux valeurs de cohérence et de transparence envers l'ensemble des parties prenantes : clients, collaborateurs, partenaires, actionnaires.... Nous nous attachons également à prolonger nos valeurs au travers des investissements que nous réalisons pour nos OPC afin de vérifier l'alignement des intérêts de toutes les parties.

Nous pensons que la création de valeur repose sur des performances financières et extra financières. Aussi, Tailor Asset Management estime que la capacité à concilier les enjeux économiques et l'investissement responsable est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur, le portefeuille et donc nos clients. C'est également un moyen d'associer les équipes qui retrouvent dans cette démarche celle engagée au niveau du groupe DLPK dont notre société de gestion fait partie.

Nous sommes donc convaincus qu'il est de la responsabilité de Tailor Asset Management d'encourager les entreprises, par nos actions d'investissement ou de désinvestissement, ainsi que par des actions de vote et de dialogue, à prendre en compte dans leurs opérations et leurs décisions stratégiques les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Notre stratégie d'investissement durable s'articule autour de 4 piliers :

- Une politique d'exclusions et de gestion des controverses ;
- Une analyse ESG (stratégie neutre au regard des trois piliers) ;
- Une politique de vote et d'engagement ;
- Un dispositif de reporting sur la performance extra-financière de nos OPC.

Tailor Asset Management est désormais un acteur du développement et de la promotion de l'ESG. Elle est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, membre de l'Association Française de la Gestion financière et adhère au Code de Transparence pour s'engager à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable. Forts de ces expériences, nous avons décidé de prendre en compte et de respecter les critères d'éligibilité au Label Public ISR pour les fonds Tailor Action Avenir ISR,

et le fonds Lysis ESG Thematics géré par délégation par la société MONTERRA Wealth Management. Ces OPCVM ont obtenu le label ISR français en mai et août 2021.

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Notre démarche d'investisseur responsable est présentée sur notre site internet dans un espace spécifique <https://www.tailor-am.com/ESG> ainsi qu'au travers des documents suivants :

- Politique d'intégration des risques de durabilité (SFDR)
- Dernier Code de transparence des fonds ISR / à intégration ESG (mise à jour annuelle)
- Prospectus / DIC des fonds ISR / à intégration ESG
- Rapports mensuels et annuels des fonds ISR / à intégration ESG
- Politique d'exclusions et de gestion des controverses
- Politique de vote et d'engagement
- Rapport de la politique de vote et d'engagement (mise à jour annuelle)

Tailor Asset Management présente aussi un inventaire annuel reprenant les entreprises présentes dans les fonds labellisés ISR.

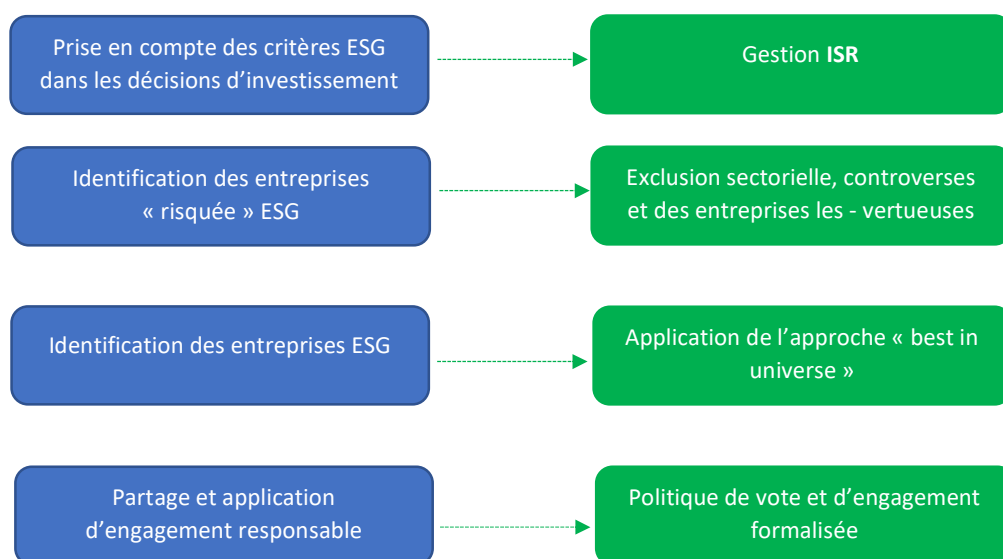
2.4. Appréciation des risques/opportunités ESG par la société de gestion

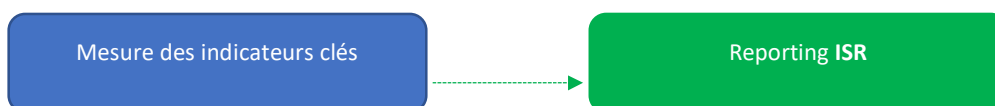
Intégration ESG

Tous les gérants et le responsable des risques ont accès à l'ensemble des éléments d'analyse ESG afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement et de contrôle. Ils peuvent améliorer la compréhension des risques et des opportunités liés à chaque secteur d'activité et aux entreprises. Les gérants des fonds ISR ou intégrant des critères ESG doivent respecter les critères ESG prévus par le processus de gestion ISR. Le respect de la prise en compte des critères et du processus de gestion ISR est contrôlé par le responsable des risques.

Démarche générale

Schéma représentant la démarche générale de prise en compte des risques et des opportunités ESG :





Distinction entre opportunités et risques liés aux facteurs ESG et aux controverses

Associée à l'analyse de critères financiers, la prise en compte des facteurs ESG permet une évaluation plus complète des opportunités et des risques extra-financiers auxquelles les entreprises sont exposées. Les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ce qui est essentielle pour un développement et une croissance plus durable.

Au travers du système de notation et de sélection, Tailor Asset Management cherche à sélectionner les entreprises les plus vertueuses par rapport aux critères ESG, celles qui vont avoir un impact positif sur ces questions ou qui apportent une solution aux grands défis posés. D'autre part, les entreprises les moins vertueuses correspondant à celles qui concentrent un risque général ou particulier élevé au regard des critères ESG sont exclus de l'univers d'investissement.

Sur le plan du changement climatique, Tailor Asset Management appréhende les risques et opportunités liés au changement climatique de la même manière. D'une part, Tailor Asset Management cherche à sélectionner les entreprises qui sont source de solutions pour le grand défi du changement climatique, d'autre part, elle exclut de son univers d'investissement les entreprises qui ont un impact négatif sur les questions climatiques.

Le suivi et l'évaluation des controverses liées à l'environnement, au social et à la gouvernance participent également à une meilleure appropriation et gestion des risques. Tailor Asset Management pratique une politique d'exclusion systématique sur les entreprises faisant l'objet d'un niveau et donc de risque de controverses trop élevé (voir § 3.3.3).

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

La prise en compte de critères ESG fait partie intégrante du processus de gestion et met à contribution l'ensemble des membres de l'équipe. Tailor Asset Management a fait le choix d'impliquer l'ensemble de ses collaborateurs dans l'investissement responsable.

La composition des équipes peut changer à tout moment, sans préavis.

CODE DE TRANSPARENCE – TAILOR AM – GAMME OBLIGATAIRE

Fonction	Personne	Mission
Gestion (7 personnes)	- Emeric Blond (gérant actions) - William Ancel (analyste actions) - Julien Quistrebert (gérant multigestion) - Marina Garlatti (gérante multigestion) - Christophe Issenhuth (gérant obligataire) - Didier Margetyal (gérant obligataire) - Karim Younes (gérant obligataire)	Construction et application du processus ISR / ESG Vote et échange sur l'engagement
Contrôle des risques et conformité (4 personnes)	- Bao Nguyen (responsable des risques) - Xiangying Tong (contrôleur des risques) - Tatiana Wolf (responsable conformité et contrôle interne) - Abdoul Aziz Sao (contrôleur interne)	Vérification de l'application et du respect de la politique ISR/ESG de la gestion
Middle Office (2 personnes)	- Christophe Parmentier - Jonathan Beaussart	Traitement des ordres Valorisation des fonds
Développement commerciale (3 personnes)	- Aymeric Pelissier - Joséphine De Fromont - Louis De Ponteves	Transmission et publication des éléments témoignant et rendant compte de notre démarche ISR / ESG

Tailor Asset Management a également mis en place une gouvernance particulière pour encadrer la gestion ISR. Un comité ESG, réunissant la gestion, le contrôle des risques et la conformité, se tient conjointement aux Comités de gestion et de façon ad hoc si nécessaire afin de débattre en interne et de statuer sur différents sujets :

- De la politique d'exclusion sectorielle applicable à la gestion des portefeuilles
- De la politique de gestion des controverses pour décider de l'exclusion, de la suspension (interruption des achats) ou de l'alerte (vigilance renforcée) de sociétés exposées à des controverses majeures, telle que la corruption ou la pollution et pour lesquelles aucune réponse appropriée n'a été apportée ; ou statuer aussi sur l'exclusion des sociétés qui violent de manière sévère et répétée les Principes du Pacte Mondial et qui présente donc une note ESG interne mauvaise
- L'activité de sélection de titres et statuer sur les éléments litigieux éventuels de notation
- La politique de vote et d'engagement appliquée par Tailor Asset Management.

Le comité ESG se réunit deux fois par an.

Le comité ESG peut aussi être convoqué exceptionnellement à l'initiative d'un gérant, lorsque ce dernier souhaite sélectionner une valeur pour laquelle les données sont insuffisantes et ne permettent pas d'obtenir une notation ESG suffisante pour être éligible à la notion de « *best in* »

universe » (80% des valeurs les mieux notées). Dans ce cadre, le comité ESG devra statuer sur la possibilité pour le gérant d'initier une action de dialogue avec l'entreprise concernée.

Pour toute nouvelle valeur intégrée en portefeuille et pour laquelle les données extra-financières sont insuffisantes car pas disponible auprès des fournisseurs de données ou via nos analyses qualitatives, le poids de l'ensemble de ces valeurs ne devra pas excéder 10% de l'actif net.

2.6. Analystes ISR et nombre de gérants ISR

Voir § 2.5 (équipe impliquée dans l'activité ISR).

Au sein des équipes de gestion de Tailor Asset Management, les ressources totalement ou partiellement dédiées aux fonds ISR sont de 7 personnes : 6 gérants et 1 analyste.

La composition des équipes de gestion peut changer à tout moment, sans préavis.

Toute l'équipe de gestion a entrepris une formation certifiante de l'AFG sur l'ESG, avec un taux de réussite minimum de 90%.

Pour les fonds de la gamme obligataire, l'équipe de gestion est actuellement composée de :

Christophe Issenhuth, gérant obligataire :

Actuellement Président de Tailor Asset Management et gérant des fonds de la gamme obligataire, Christophe débute sa carrière chez BNP Paribas Asset Management en tant qu'analyste financier puis gérant de portefeuilles. Il rejoint ensuite le family office d'un milliardaire de renom implanté à Genève pour prendre en charge la gestion des portefeuilles Taux. En 2010, il co-fonde la société de gestion Tailor Capital, occupant à la fois le rôle de Président et de Gérant de la gamme de fonds obligataires. Durant toutes ces années, il a pu se familiariser avec les enjeux ESG avant d'être impliqué, en sa qualité de dirigeant, dans la démarche ISR mise en œuvre par Tailor Asset Management.

Didier Margetyal, gérant obligataire :

Actuellement Directeur Général de Tailor Asset Management et gérant des fonds de la gamme obligataire, Didier débute sa carrière au sein du groupe BNP Paribas en tant qu'Analyste de Crédits au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Il occupe ensuite des postes au sein de l'Asset Management, d'abord Gérant de Portefeuille puis animateur du Comité d'Allocation d'Actifs de B*capital. Il co-fonde la société de gestion Tailor Capital en 2010, occupant à la fois le rôle de Directeur Général et de Gérant sur la gamme de fonds obligataire. Durant toutes ces années, il a pu se familiariser avec les enjeux ESG avant d'être impliqué, en sa qualité de dirigeant, dans la démarche ISR mise en œuvre par Tailor Asset Management.

Karim Younes, gérant obligataire :

Karim débute sa carrière en alternance chez BNP Paribas Cardif en tant qu'Analyste de portefeuille. Après une année, Karim rejoint Astoria Finance en tant que Conseiller Financier - Assistant gérant en septembre 2019. Par la suite, il intègre BFT IM au poste d'Assistant Gérant Multi Asset en septembre 2020 où il développe ses connaissances sur les différents secteurs et classes d'actifs. Il rejoint ensuite Tailor AM en novembre 2021 en tant qu'Assistant Gérant Obligataire et est nommé gérant de portefeuille en septembre 2024.

Karim contribue à la collecte de données financières et extra-financières et participe au travail de rédaction des notes de recherche qui en découlent.

Formation continue :

Les membres de l'équipe de gestion sont en contact régulier avec des acteurs de l'ESG :

- Des sociétés de gestion partenaires
- L'AFG / FIR
- Des fournisseurs de données
- Des brokers...

L'ensemble de ces contacts, l'accès à des écrits financiers et extra-financiers (notes thématiques, sectorielles et spécifiques aux sociétés), les réunions d'experts, les formations réglementaires et les rencontres avec les émetteurs enrichissent substantiellement nos bases de connaissances et réflexions. L'ensemble de ces rendez-vous et formations sont monitorées dans nos bases sous l'intitulé « Formation continue/ESG », ainsi que les documents qui s'y rapportent.

Par ailleurs, 9 membres de la société Tailor Asset Management ont passé et obtenu la certification AMF durable en 2024.

2.7. Initiatives ISR mises en œuvre par Tailor Asset Management

En Mai 2019, Tailor Asset Management a pris l'engagement moral de participer à la mise en place d'une démarche ESG.

En 2020, Tailor Asset Management concrétise cet engagement et devient signataire des PRI ou Principes pour l'Investissement Responsable, une association soutenue par les Nations Unies.

Tailor Asset Management participe aux comités Investissement Responsable de l'Association Française de la gestion d'actifs (AFG) et du Forum de l'Investissement Responsable (FIR).

Tailor Asset Management a pris l'engagement de former ses collaborateurs : l'ensemble des équipes de Tailor Asset Management et de chaque service (Gestion, commercial, risque, conformité et middle office) participe à une formation délivrée par l'AFG. La validation des connaissances sera confirmée par la délivrance du certificat de réussite d'AFG Formation dès l'obtention d'un score d'au moins 90%.

L'accompagnement des collaborateurs vers l'investissement responsable constitue un des axes majeurs de Tailor AM. Dans ce cadre, les collaborateurs gérants, analystes et conformité s'engage à passer l'examen de certification AMF finance durable.

2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, tous les fonds de la gamme obligataire ont évolué vers une classification SFDR 8 avec intégration d'une gestion ESG.

Tailor Asset Management gère 2 fonds ISR pour un montant total de 55 millions d'euros au 31/12/2024.

Tailor Asset Management a décidé de faire labelliser conjointement 2 fonds de sa gamme. Le fonds TAILOR ACTIONS AVENIR ISR, a obtenu le label ISR le 16 avril 2021. Le fonds LYSIS ESG THEMATICS, dont la gestion financière a été déléguée à MONTERRA Wealth Management, a obtenu le label ISR le 19 août 2021. Par ailleurs, une approche ESG est aussi déployée à travers toute l'offre de gestion de fonds de Tailor Asset Management.

2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

Au 31 décembre 2024, les encours des actifs SFDR 8 représentent environ 90% des encours totaux sous gestion de Tailor Asset Management. Parmi eux, les encours des actifs labellisés représentent environ 15% des encours totaux sous gestion de Tailor Asset Management.

3. Données générales sur les fonds

3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG des fonds

L'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement de Tailor Asset Management. En complément des critères traditionnels (financiers, fondamentaux et techniques), les gérants prennent en compte les critères extra-financiers ESG dans leur processus d'analyse afin de mieux apprécier les potentialités et les risques des entreprises. Ils cherchent à cibler les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable en agissant sur les risques ESG et potentiellement en mettant en œuvre des changements pour en faire des opportunités.

Nous sommes convaincus que cette approche permet de concilier la recherche de performance financière des portefeuilles et un impact environnemental et social positif.

La stratégie de sélection ESG appliquée par les fonds est l'approche « Best in universe ». Ce type de sélection consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels puisque des secteurs « plus vertueux » peuvent être sur-représentés par rapport à l'indice de référence.

A l'issue du processus d'investissement, la note moyenne ESG du fonds pondérée du poids des actifs doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées au sein de cet univers pour les fonds ayant une approche ESG significativement engageante.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement compris entre 75% et 90% selon les fonds.

Ces éléments combinés permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre environnemental, social et de gouvernance et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds

L'analyse ESG des entreprises et émetteurs formant l'univers d'investissement de Tailor Asset Management est réalisée en interne et s'appuie sur des outils internes (outil quantitatif propriétaire, rencontres et échanges avec les entreprises) et externes (données et autres mesures).

3.2.1. Moyens internes

Moyens humains

La mission de l'équipe de gestion est d'identifier les enjeux ESG propres à chacun des secteurs d'activités et d'évaluer les entreprises de l'univers d'investissement sous un angle extra financier.

Voir § 2.5 (équipes de la société de gestion impliquée dans l'activité ISR)

Voir § 2.6 (équipe Actions impliquée dans l'activité ISR)

Autres moyens

Tailor Asset Management dispose d'un outil propriétaire permettant de :

- Gérer les données fournies par les prestataires listés dans le paragraphe concernant les moyens externes et collectées par l'équipe
- Appliquer les valeurs de notre référentiel et de nos propres pondérations
- Analyser la cohérence des informations de façon systématique – ajustement qualitatif peut être réalisé par l'équipe de gestion
- Réaliser l'évaluation des entreprises
- Suivre les portefeuilles gérés, effectuer l'évaluation de portefeuille
- S'assurer du respect continu des objectifs d'investissement en terme ESG

3.2.2. Moyens externes

L'analyse ESG est réalisée en interne à partir de données extra-financières provenant de fournisseurs de données externes. Tailor Asset Management s'appuie sur différentes sources de données récapitulées ci-dessous et des échanges avec les entreprises pour alimenter son outil propriétaire d'évaluation ESG.

Type de fournisseurs	Nom	Organisation
Fournisseurs de données financières « pures »	Bloomberg	Bloomberg
Fournisseurs de données extra-financières « pures »	Bloomberg Sustainalytics	Bloomberg Morningstar

Bloomberg (société de fournitures de données financières et extra-financières) et Sustainalytics (agence de notation spécialisée en données extra-financières) alimentent l'outil propriétaire ESG en données et informations financières, extra-financières et de controverses.

Les brokers disposent de modèle de recherche unique, intégrant l'analyse ESG et plus spécifiquement sur les points suivants : gouvernance, thèmes sociaux et éthiques, environnement et changement climatique, capital humain, économie verte.

Par ailleurs, ils contribuent par leur travail continu sur les sujets évoqués à la formation des investisseurs tout au long de l'année (réunions physiques ou digitales avec les analystes ou des experts sectoriels, parution de rapports de recherche sectoriels et sur les sociétés, etc.).

D'autres sources externes peuvent également être utilisées par l'équipe de gestion et de contrôle :

- Rapports de développement durable publiés par les entreprises
- Textes réglementaires (AMF/ESMA, recommandations AFG, rapports ONG, ...)
- Données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage
- Presse spécialisée

Enfin, et c'est fondamental pour leurs travaux d'évaluation, l'équipe de gestion interroge régulièrement les entreprises sur leur gestion des risques ESG et recueille systématiquement les informations manquantes pour alimenter l'outil propriétaire et s'assurer de la cohérence des données recueillies.

3.3. Critères ESG pris en compte par les fonds

Les critères d'analyse des entreprises visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que la qualité de la gouvernance. Ils sont pris en compte à 3 niveaux distincts :

- Exclusion sectorielle, réglementaire et normative
- Exclusion liée à des controverses
- Notation ESG

3.3.1. Exclusion sectorielle, réglementaire et normative

Il s'agit de l'application d'un principe d'éthique d'objet social qui se traduit par l'exclusion de l'univers d'investissement d'un certain nombre d'entreprises qui opèrent dans des secteurs d'activité précisément déterminés et sur des filtres de niveau d'implication prédéfinis.

Ce sont les secteurs d'activités qui ne nous semblent pas alignés avec les grands enjeux sociétaux actuels :

- Réchauffement climatique
- Respect de la personne et de la vie

Tailor Asset Management exclut les entreprises appartenant aux secteurs GICS fournies par MSCI en appliquant des critères et des seuils d'exclusion (filtres) suivants :

Secteur d'activité	Critères
Aérospatiale & défense	Part du CA liée aux armes controversées > 0%
Charbon	Part du CA liée au charbon > à 25%
Tabac	Part du CA liée au tabac (production & vente) > 0%
Pornographie	Part du CA liée à la pornographie > à 5%

Armes controversées

Une arme ou un système d'armement est un instrument destiné à blesser ou à tuer un adversaire. Les systèmes d'armement comprennent l'artillerie, les armes légères, les munitions, les missiles et bombes, les avions et bateaux de guerre ainsi que les autres véhicules militaires. Les armes peuvent servir à l'attaque ou à la défense, autrement dit à

menacer et à protéger. Si l'armement peut être nécessaire au maintien de la paix, son but ultime, menacer ou détruire la vie humaine, en fait une activité immorale et contraire à l'éthique.

L'approche de Tailor Asset Management distingue les armements conventionnels et **les armements controversés comme les mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri**. Ces armements sont considérés comme controversés parce qu'ils suscitent les critiques suivantes :

- Action indifférenciée de l'arme au moment de son utilisation (victimes civiles, dégâts aux infrastructures civiles et dégâts collatéraux)
- Systèmes d'armement occasionnant des blessures superflues et des souffrances inutiles
- Impact potentiel de long terme de ces armes peut affecter la santé humaines et/ou entraver le développement et la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

Les entreprises qui produisent, vendent ou négocient des armes nucléaires ou des composants pour les armes nucléaires sont considérées comme impliquées dans l'armement nucléaire.

Tailor Asset Management exclut le secteur Aéronautique & Défense (GICS « Aerospace & Defense ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans la production de systèmes ou de services ou de composants spécifiquement conçus pour les armes controversées suivantes : mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri, quel que soit le revenu tiré de la production, vente et négoce ces produits.**

Charbon thermique

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. La première étape, acceptée au niveau international, consiste en l'abandon progressif du charbon à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents.

Cette mesure se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

La procédure de Tailor Asset Management reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique dans un premier temps au charbon thermique et est amenée à s'étendre progressivement au charbon sidérurgique (ou métallurgique, utilisé dans la fabrication de l'acier).

Le charbon thermique est utilisé dans la production d'électricité. La production d'électricité peut utiliser plusieurs types de sources d'énergie telles que les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ou les énergies renouvelables. L'électricité produite à partir de charbon thermique est l'alternative la plus polluante.

Le charbon métallurgique, qui se caractérise par une faible teneur en soufre, est majoritairement utilisé dans le haut fourneau pour la production d'acier. Dans le cadre d'une production d'acier primaire, il n'existe à l'heure actuelle pas de solution plus écologique à l'utilisation de minerai de fer et de charbon métallurgique. Le charbon métallurgique n'est par conséquent pas source d'exclusion.

Tailor Asset Management exclut le secteur du charbon (GICS « Coal and consumable fuels ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 25% du chiffre d'affaires ;**
- ⇒ **Entreprises qui se lancent dans de nouveaux projets de mine ou de production d'électricité de charbon thermique (centrale à charbon).**

Evolution des seuils entre 2020 et 2030 :

Aligné sur l'objectif de sortie totale du charbon d'ici 2030, Tailor Asset Management s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030. Les seuils d'exposition au charbon sont ajustés régulièrement.

Tabac

Les produits au tabac fabriqués et commercialisés au détail comprennent les cigarettes, les cigares ainsi que d'autres produits comme le tabac à chiquer et le tabac à priser. Les cigarettes représentent la majeure partie des produits du tabac.

Il est scientifiquement prouvé que toutes les formes de tabac causent des problèmes de santé à tous les stades de la vie, débouchant souvent sur la mort ou sur un handicap. Les fumeurs présentent un risque de cancer sensiblement accru et un risque plus important de maladie cardiaque, d'AVC et d'emphysème, outre les autres affections fatales ou non.

Tailor Asset Management reconnaît que la consommation de produits du tabac, quelle que soit la quantité, cause des problèmes de société et de santé et constitue un facteur de décès majeur.

Tailor Asset Management exclut le secteur du tabac (GICS « tobacco ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans l'industrie du tabac qui tirent leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail des produits du tabac.**

Autres secteurs concernés par une exclusion

- ⇒ **Toutes les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la pornographie**

3.3.2. Notation ESG

Au travers de son analyse ESG qui se concrétise par la notation ESG, l'objectif de la recherche ISR / ESG de Tailor Asset Management est d'identifier les entreprises qui répondent au mieux aux principaux enjeux représentés par les piliers E, S et G :

- soit parce qu'elles proposent des innovations et des solutions adéquates et mesurables qui ont un impact positif,
- soit parce qu'elles réduisent leurs impacts négatifs par leurs prises de conscience, conduite et responsabilité.

Chaque entreprise de l'univers d'investissement et des portefeuilles est évaluée en fonction de critères extra-financiers en utilisant l'outil de notation propriétaire. Voir § 3.5 pour la description méthodologique de notation.

Tailor Asset Management a sélectionné un certain nombre de sous-critères provenant de l'agence de notation spécialisée Morningstar/Sustainalytics et de Bloomberg qui lui semblent les plus pertinents pour évaluer le comportement des entreprises dans le cadre de son analyse extra-financière. Ces sous-critères couvrent les 3 piliers environnementaux/climatiques, sociaux/sociétaux, et de gouvernance d'une manière statique ou évolutive. Ces critères et sous-critères sont communs à l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille.

Lorsque la note ESG d'une entreprise évolue à la baisse au cours du temps ou ne progresse pas aussi vite que celle de l'univers d'investissement et intègre les 20% des entreprises les moins bien notées et est donc à exclure, un moratoire est fixé sur la valeur concernée et il sera impossible pour les gérants de renforcer la position.

Ce moratoire sera en vigueur durant tout le temps de l'action de dialogue (1 ans) éventuellement initiée par Tailor Asset Management auprès de l'entreprise concernée.

3.3.3. Controverses

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie notamment, sur un suivi et un scoring lié au degré de controverses auxquelles l'émetteur peut être confronté effectués par Sustainalytics.

Sustainalytics effectue une veille continue des controverses. En cas de survenance d'une controverse, ils analysent l'impact sur l'entreprise et ses parties prenantes, mais aussi les risques potentiels qui peuvent y être attachés.

Sustainalytics a élaboré une typologie en 9 domaines de controverses distincts listés ci-dessous. Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, au respect des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté environnante. Sustainalytics évalue les niveaux de controverses sur une échelle de 0 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé et « absence de controverse » le niveau le plus faible) pour chacune des thématiques de controverses possibles suivantes :

- Chaîne d'approvisionnement (environnement et social)
- Opérations
- Produits et services
- Employés
- Clients
- Société et Communauté
- Ethiques des affaires
- Gouvernance
- Politiques publiques

Exclusion liée à des controverses

Tailor Asset Management applique le principe d'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et les émetteurs qui sont sujets à des controverses.

En effet, les sociétés présentant une note de controverse Sustainalytics de niveau « 5 » sont exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds.

Gestion de la controverse pour les valeurs en portefeuille

Si le niveau de controverse atteint la note de « 5 », la valeur sera sortie du portefeuille dans un délai visé de 3 mois (plus selon la liquidité). Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans l'intérêt des porteurs.

3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par les fonds

Voir § 2.4 (risques/opportunités liés au changement climatique)

Les analyses de Tailor Asset Management intègrent les risques et opportunités spécifiques liés au changement climatique. La notation ESG réalisée en interne évalue l'exposition aux risques liés à l'environnement et la façon dont les entreprises les prennent en compte.

Ainsi, Tailor Asset Management n'est pas investi sur les actifs contribuant fortement au changement climatique comme l'extraction de charbon, ou la production d'électricité à dominante charbon. Par ailleurs, Tailor Asset Management cherche à renforcer ses investissements vers les actifs permettant de favoriser une économie bas carbone, comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

Parmi les critères liés au changement climatique, l'un des critères suivis sur le pilier E porte sur les émissions de carbone directe et indirecte par millions de CA et ce critère représente 50% de la note moyenne ESG calculée pour l'ensemble du portefeuille.

3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des entreprises (construction, échelle d'évaluation, etc...)

L'outil de notation interne ESG permet de calculer et de mettre à jour régulièrement une note ESG pour les entreprises du portefeuille et de l'univers éligible. Il restitue les analyses extra-financières et permet de normer et standardiser les informations recueillies sur la base d'une note de 1 à 100.

L'approche extra-financière compare les entreprises pour déterminer celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux clés définis, qui appréhendent le mieux les risques et progressent le mieux. Morningstar/Sustainalytics et Bloomberg fournissent les données compilant divers critères ESG dont ceux sélectionnés par Tailor Asset Management (voir réponse à la question 3.4). Ces sources de données couvrent correctement l'univers d'investissement des portefeuilles.

Ces données alimentent l'outil de notation propriétaire.

L'équipe de gestion a réalisé des analyses sectorielles afin d'évaluer les enjeux sectoriels et de mettre en évidence les risques et opportunités qui caractérisent chaque activité au regard des 3 piliers d'analyse. Pour cela, elle s'est appuyée sur les données collectées auprès des agences de notation, des brokers, des parties prenantes et des entreprises. Afin d'assurer la pertinence de la notation ESG des entreprises, ces études ont permis de déterminer les pondérations de la notation de chacun des 3 piliers en fonction des problématiques spécifiques de chaque secteur.

Ces pondérations font l'objet d'une révision à minima annuelle lors du comité ESG.

Le tableau ci-dessous présente les pondérations des facteurs ESG appliqué dans l'outil de notation interne au 31/12/2024 :

Pondération	Industrie	Services
E	60% de la note	
S	20% de la note	
G	20% de la note	

Note globale ESG et échelle de notation

Finalement, chaque entreprise a une note par pilier et une note globale.

La note ESG d'une entreprise est comprise entre 0 et 100 en fonction de sa performance par rapport aux autres entreprises du même secteur d'activité. La notation est secteur-neutre, c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé à ce stade.

La note globale est calculée à partir des 3 notes E, S et G auxquelles sont appliquées les pondérations présentées précédemment.

Les notes calculées par l'outil interne sont représentées sur une échelle de 100 niveaux allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note pour les entreprises les plus vertueuses).

3.6.Fréquence de revue de l'évaluation ESG des émetteurs & gestion des controverses

La notation globale des portefeuilles est révisée de manière continue.

Les notations ESG sont actualisées régulièrement en fonction des données provenant de sources externes qui alimentent l'outil de notation interne. Au minimum, la mise à jour complète de celles-ci est effectuée une fois tous les 6 mois.

Par ailleurs, l'équipe de gestion et le contrôle des risques réajustent régulièrement la méthodologie d'analyse.

Controverses

Voir la réponse à la question § 3.3.3

4. Processus de gestion

4.1. Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

Dans le cadre de la gestion et de la construction de portefeuille, l'équipe de gestion a mis en œuvre un processus d'intégration ESG structuré. En partant d'un filtre d'investissement éligible ESG, l'équipe de gestion réalise une sélection des valeurs les plus responsables. A partir de ce filtre, elle réalise une sélection sur la base d'une analyse crédit afin de constituer les portefeuilles.

Niveau 1 : filtre d'investissement éligible ESG

L'application des filtres d'exclusion (sectorielle, normatif et controversé) permet de déterminer si un émetteur est éligible ou non à l'investissement dans les fonds de la gamme obligataire.

Niveau 2 : sélection des investissements les plus responsables

Les fonds intègrent de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : les émissions de carbone directes et indirectes, la part des énergies renouvelables en proportion des énergies consommées.
- Indicateurs sociaux : taux d'imposition des sociétés, turnover des effectifs.
- Indicateurs de gouvernance : proportion de femmes au conseil d'administration, proportion d'administrateurs indépendants au conseil d'administration.

Les fonds s'attachent à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Cet univers d'investissement est composé de plusieurs milliers d'obligations corporate, appartenant aux indices Barclays Bloomberg Global. Elles ne répondent à aucune contrainte géographique ou sectorielle et relèvent des catégories « Investment Grade » et « High Yield ou non notées ».

Niveau 3 : gestion et construction de portefeuille

Les fonds appliquent deux filtres extra-financiers sur leur sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement.

Pour le fonds Tailor Crédit Rendement Cible, cette note ESG du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement compris entre 75% et 90% selon les fonds.

A l'issue de ce processus d'élimination, les gérants construisent un portefeuille de façon discrétionnaire.

Niveau 4 : complément de données ESG et action de dialogue

Dans l'éventualité d'une société dont la notation ESG issue des données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire est indisponible ou insatisfaisante, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative. Par ailleurs, une action de dialogue peut être engagée à la demande du gérant. Durant cette action de dialogue, Tailor Asset Management, par voies de communications diverses (téléphonique, électronique ou physique) devra essayer d'obtenir les informations complémentaires nécessaires à la réévaluation de la notation. L'enjeu consiste à sensibiliser l'entreprise aux pratiques responsables et de l'inciter à modifier son comportement.

4.2. Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille

Cf. § 2.4 & 3.4

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères d'analyse ESG.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG

Conformément à la position AMF 2020-03, la société de gestion s'assure que la part des valeurs analysées ESG, éligibles, dans le portefeuille est durablement comprise entre 75% et 90% selon les fonds.

Dans les 10 à 25% restants, est autorisé, l'investissement dans des obligations qui n'auraient pas de notation extra-financière pour en l'état intégrer le portefeuille, du fait notamment de l'indisponibilité de données ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les 12 derniers mois ?

Le process d'évaluation ESG et le processus de gestion n'a pas changé dans les 12 derniers mois.

Néanmoins, l'équipe de gestion et le contrôleur des risques cherchent en permanence à améliorer ces processus et à faire avancer la qualité de leur analyse. Dans le cadre de projet d'amélioration, le processus d'évaluation ESG comme le processus de gestion peuvent faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans les organismes solidaires par le fonds.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds pratique la technique de type prêt/emprunt de titres mais celle-ci n'est pas intégrée à la démarche ESG.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds utilise des produits dérivés uniquement pour la couverture du risque de change.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds de la gamme obligataire sont autorisés à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC (jusqu'à 30% pour le fonds Tailor High Yield Opportunities).

5. Contrôles

5.1. Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externe mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Tailor Asset Management contrôle le respect du processus ISR / ESG par les gérants de fonds, des critères prévus pour les fonds concernés, et la politique de dialogue.

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

- Le responsable des risques vérifie quotidiennement que le portefeuille est composé uniquement d'entreprises / instruments autorisés selon les règles de gestion ISR
- Le RCCI peut vérifier semestriellement ou annuellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR prédéfinies.

En cas d'anomalie, le contrôle des risques suit une procédure d'escalade qui visent à apporter une mesure corrective dans les plus brefs délais et dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds. Il présente l'ensemble de ces travaux de contrôle lors du comité des risques trimestriel et auprès de la Direction à l'occasion du point annuel sur les risques.

Un outil de contrôle a été développé et paramétré pour alerter si une règle n'est plus respectée sur un portefeuille.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du/des fonds

Pour évaluer la qualité ESG des fonds, Tailor Asset Management compare les indicateurs suivants calculés sur les portefeuilles et les univers investissables :

- Note globale ESG

6.2. Indicateurs d'impact ESG et Objectifs de Développement Durable (ODD) utilisés par le/les fonds

Les indicateurs d'impact ESG calculés au niveau des portefeuilles des fonds sont comparés avec ceux des univers investissables ainsi que l'évolution par rapport à la période d'analyse :

- E : Evolution de l'empreinte carbone, sur la base de l'intensité des gaz à effets de serre par ventes.
- E : Evolution du taux d'énergies renouvelables utilisées sur la consommation totale
- S : Evolution du taux de turnover
- S : Evolution du taux d'imposition
- G : Evolution du taux de représentativité des femmes au conseil d'administration
- G : Evolution du taux d'indépendance des directeurs au conseil d'administration

La société ne recense pour l'instant pas les Objectifs de Développement Durable (ODD).

6.3. Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR de l'OPCVM

L'ensemble des documents d'information concernant la gestion ISR / ESG des fonds sont accessibles via le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Nos fonds » et dans un espace spécifique « ESG ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte.

- Politique d'intégration des risques de durabilité (SFDR)
- Dernier Code de transparence des fonds (mise à jour annuelle)
- Prospectus / DIC des fonds
- Rapports mensuels et annuels des fonds
- Politique d'exclusions et de gestion des controverses

Tailor Asset Management présente aussi un inventaire annuel reprenant les entreprises présentes dans les fonds ISR (diffusion dans le rapport annuel de gestion).

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement

Non applicable.

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de Tailor Asset Management, qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.